

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 octobre 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30

Présents : Georges COMBES, Gérard TARDIEU, Anne- Sophie LEDOYEN, Alain CECCHINATO, Jean ESCOLA, Catherine MIALHES, Patrice LABOULLE, Eric BLANC, Bernard SARDA, Sandrine RICHOU, Martin WYNIARD, Patricia TONNELIER

.

Pouvoirs : Julia THOMSON donne pouvoir à Alain CECCHINATO
Carole GUINOT donne pouvoir à Anne-Sophie LEDOYEN

Absents : Carole GUINOT, Julia THOMSON

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter 1 point à l'ordre du jour : L'adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics

Le conseil donne son accord pour cette modification d'ordre du jour.

-1- Convention TEPCV

Monsieur le Maire présente au Conseil une convention proposé par la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne relative à la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) dans le cadre du programme n° PRO-INNO-o8.

Il donne lecture de la convention qui présente les aides susceptibles d'être octroyées pour les programmes relevant de cette compétence

Le Conseil approuve la convention présentée

-2- Convention départementale pour le réseau de lecture publique

Monsieur le Maire présente au Conseil une convention proposée par le conseil départemental relative à la mise à disposition par l'intermédiaire de la BDA (Bibliothèque Départementale de l'Aude) d'un ensemble de services qui permet aux bibliothèques communales de dynamiser leur fonctionnement.

Le Conseil approuve la convention présentée

-3- DM n° 3

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 avril 2018 par laquelle le conseil a autorisé la rétrocession de la voirie du lot Les Pins.

Il indique que pour régulariser cette opération il y a lieu de procéder à des opérations d'ordre qui porte sur l'évaluation de la valeur du terrain soit 100 €

Le conseil approuve la décision modificative proposée

-4- Principe de l'achat terrain impasse du cimetière

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 09 juillet 2018 par lesquelles le conseil a approuvé l'acquisition par voie de préemption des parcelles AH 36 et AH 35.

Il indique que la parcelle AH 34 d'une superficie de 727 m² est aujourd'hui à la vente, il propose au conseil de faire une offre au vendeur et de s'engager sur le principe d'un achat en 2019.

Le prix de vente proposé, d'un montant de 65.430 € est équivalent à la moyenne du prix d'achat des parcelles AH 35 et AH 36.

Après délibération le conseil par 2 voix contre 4 abstentions et 8 voix pour propose au propriétaire de la parcelle AH 34 son acquisition pour la somme de 65.430 €. Indique que cet achat après accord se fera courant 2019

-5- Régularisation d'actes

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M Jean-Claude TOURET par lequel il indique avoir donné son accord pour céder à la commune 2 parcelles (D 136 Chemin de Mailhac (19a50ca) et C 438 Les Gardes (29a59ca) pour l'euro symbolique.

Il demande qu'elle sera la suite faite à cette proposition.

Le conseil donne son accord pour l'achat à l'euro symbolique des parcelles D136 et C438 appartenant à M. Jean-Claude TOURET

-6- Achat pour l'euro symbolique des bâtiments rue du Couvent

Monsieur le Maire rappelle que de nombreux immeubles rue du couvent sont dans un état de délabrement avancés et peuvent devenir dangereux pour les riverains.

Il indique que les propriétaires contactés ne souhaite pas réaliser les travaux et préfère le céder à la commune pour l'euro symbolique leur bâtiment (un accord écrit est présenté)

Les immeubles concernés sont :

- ☒ l'immeuble situé sur la parcelle AB 125 appartenant à Mme VIDAL Marie-Laure
- ☒ l'immeuble situé sur la parcelle AB 123 appartenant en indivision à Mme AGUAS Maryline et Mme MONTE Thérèse
- ☒ l'immeuble situé sur la parcelle AB 124 appartenant à M. TELLIER Philippe

Le Conseil donne son accord pour l'acquisition pour l'euro symbolique des immeubles cadastrés sous les n° AB 125 - AB 123 - AB 124

-7- Rétrocession de la voirie du lot. Les Tortes Hautes

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il a été sollicité par le Président du syndicat des co lotis du lotissement Les Tortes Hautes pour que la commune accepte le principe de la rétrocession des voiries.

Il précise les travaux de finition demandés ont été réalisés et propose d'autoriser la procédure de rétrocession.

Le Conseil donne son accord pour que la commune intègre les voiries du lotissement Les Tortes Hautes dans le domaine public.

-8- Affectation d'un nouveau nom de rue

Monsieur le Maire indique au conseil que le permis d'aménager pour le lotissement situé dans le secteur de la Lauze a été accordé. Il rappelle que lors d'un premier projet abandonné par la suite la commune avait délibéré le 25-04-2013 (délibération D2013-04-03) pour attribué un nom de rue à la voie créé (Rue des jardins de la Lauze).

Il propose afin d'éviter des confusions avec la répétition du nom "La Lauze" d'attribuer un nouveau nom à cette voie.

Le Conseil annule l'attribution du nom " Les jardins de la Lauze" mentionné dans la délibération n° D2013-04-03 et décide que la nouvelle voie s'appellera "Rue du Cinsault"

-9- Adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics

Monsieur le Maire indique au conseil qu'à partir du 1^{er} octobre la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics est rendu obligatoire.

Il propose que la commune adhère à la plateforme de dématérialisation mise à disposition par le conseil départemental.

Le conseil donne son accord pour que la commune adhère à la plateforme de dématérialisation des marchés publics mis à disposition par le département

La séance est levée à 19 heures 30